



De Robien saborde une rentrée qu'il ne fera pas !
**8 500 postes d'éducation
supprimés à la rentrée 2007**
Grève "éducation" en septembre
FSU, FERC-CGT, UNSA Education,
SGEN-CFDT, FAEN p12

N°56
Jun 06
Juillet 06
Août 06



@ Michel Ossakowsky



@ Patrice Leclerc



@ Yves Briand



@ Michel Ossakowsky

Traitement de la difficulté scolaire

"Dispositif passerelle" à Issy, schéma de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse, charte pour l'égalité des chances (association Léonard de Vinci) p3

Quand se multiplient des solutions extérieures à l'école, à l'initiative du conseil général et avec l'aval de l'I.A. p2

Déclaration au CTP académique FSU - SNES à propos du dispositif "passerelle" CG-IA-Issy-les-Moulineaux

Le 12 mai a été voté au Conseil général des Hauts de Seine une convention pour un dispositif passerelle 6^{ème} avec la commune d'Issy-les-Moulineaux et l'Inspection d'académie. Ce dispositif va mettre en place une classe dérogatoire dès la 6^{ème} dans un collège de la commune ; et "une scolarité obligatoire différenciée" pour reprendre les termes de la convention. Un article récent du Parisien du 29 mai y a fait référence.

Une fois de plus, nous sommes amenés à dénoncer les méthodes du Conseil

élèves) avec cours le matin et prise en charge l'après-midi par la mairie pour des activités diverses et variées type "apprentissage de la citoyenneté" et "sens de l'effort" : se profile ici, l'externalisation de la difficulté scolaire.

Les objectifs éducatifs - dont on considère que "tous les élèves ne sont pas égaux" pour les atteindre - sont réduits au "socle commun", c'est à dire un ensemble étreiqué de compétences et cela au nom de l'idéologie des "talents naturels" et "aptitudes particulières". Idéologie qui sert à justifier une école à plusieurs vitesses et le tri social, réduisant la mission de l'école à la seule finalité de l'insertion professionnelle.

Les disciplines artistiques et l'Education Physique et Sportive, ainsi que la Technologie ne sont pas incluses dans "le socle de connaissances et de compétences fondamentales" et sont renvoyées aux "actions d'accompagnement" de la mairie.

Il y a fort à parier que certains de ces élèves, âgés, après une année scolaire à mi-temps, ne soient dès la sortie de ce dispositif proposé pour l'apprentissage junior. Ils ne seront, de fait, jamais passés par la case collège.

La FSU et le SNES exigent qu'à l'avenir tout dispositif soit défini en concertation avec les équipes éducatives des collèges et présentés devant les CA, seule garantie de l'autonomie pédagogique des EPLE définie par les textes.

C'est une question de démocratie, mais aussi d'efficacité pédagogique. De façon plus large, il faut que les établissements aient une DHG abondée de façon suffisante pour lutter efficacement contre la difficulté scolaire et assurer la réussite de tous et ce, dès la 6^{ème}.

Il faut pour cela aussi garantir les programmes qui ne se réduisent pas (comme semble l'ignorer la convention) au socle commun (d'ailleurs non encore présenté officiellement devant le Conseil Supérieur de l'Education). Cela veut dire, pour commencer, qu'on cesse d'amputer, comme cette année, les moyens existants de tous les collèges du département pour mettre en place les collèges dits "ambition réussite", amputations dont sont victimes paradoxalement ces collèges eux-mêmes comme en témoigne la mobilisation des enseignants du collège Henri Barbusse de Bagneux.



La convention est consultable sur le site du SNES www.versailles.snes.edu

Le "dispositif passerelle" adopté le 12 mai au Conseil général faisait référence au "socle commun de connaissances" de la Loi Fillon, avant même que le projet de décrets n'ait été présenté au CSE (le 8 juin)... et soit rejeté par celui-ci.

Le "socle commun" rejeté par le Conseil Supérieur de l'Education

Le projet de décrets sur le socle commun de connaissances et de compétences à maîtriser en fin de 3e a fait l'objet jeudi d'un avis négatif du Conseil supérieur de l'Education (CSE) le 8 juin dernier. Il a été refusé par 18 voix (FSU et syndicats FSU, CGT, CGC, Sud...), accepté par 13 (Medef, Peep, Unapel, Unaf, CSEN...), au cours d'un vote marqué par 16 abstentions (CFDT, FCPE, Unsa-Education et syndicats Unsa, Ligue de l'enseignement...) et 7 refus de vote (Sgen-CFDT, Unef.), *L'avis du CSE n'est certes que consultatif, mais il est significatif.*

Par ailleurs on notera qu'avant le vote, le ministre de l'Education nationale Gilles de Robien qui, fait raïssime, est resté tout au long de la réunion, avait accepté d'intégrer une série d'amendements déposés par plusieurs syndicats : l'un d'eux a permis d'inclure la "maîtrise du corps" dans le socle, dont l'absence était vivement contestée depuis un an et demi par les enseignants d'éducation physique et sportive et nos camarades du SNEP-FSU.



@ Michel Ossakowsky

7 mars 06

général et de l'Inspection académique : la convention (qui semble d'ailleurs s'articuler à un dispositif antérieur qui ne mobilisait que la Mairie d'Issy, deux écoles et le collège) est présentée et signée sans que les représentants des usagers et des représentants des personnels (ni même visiblement l'inspection académique) ne soient au courant. Rien n'a été présenté au Conseil d'administration du collège et les collègues concernés découvrent les termes de la convention. Les CTPD et le CDEN n'ont pas été davantage consultés. De la même manière avait été imposé dans ce département "l'Internat de la réussite" et le "policier référent". Le Conseil Général est devenu - sous prétexte d'expérimentation et aussi de prévention de la délinquance - un "Ministère de l'Education nationale-bis" dans le département.

Plus graves encore sont l'organisation et les objectifs du dispositif : il va regrouper, pour un an, des élèves de CM2 et redoublants de 6^{ème} "en difficulté" (dans une conception tellement large du terme qu'elle peut concerner la majorité des

Les fonctionnaires dans le collimateur

Un nouveau coup porté à l'avenir de l'école



© Reuters

Avant le départ en vacances les Diafoirus qui nous gouvernent, ont décidé d'une nouvelle saignée dans les services publics : 19 000

suppressions face à 4 000 créations. Trois fois plus que l'année précédente. Les conséquences en seront dramatiques, tant sur les personnels, que sur le périmètre des services publics et leur capacité à répondre aux besoins des usagers.

On peine à concevoir un tel aveuglement qui compromet ainsi l'avenir : encore une fois prévaut l'a priori que les services publics constituent d'insupportables dépenses, au lieu d'être un investissement.

Et ceux qui brandissent à tout bout de champ leur volonté de lutte pour l'emploi,

organisent un plan social massif qui va condamner des milliers de jeunes au chômage ou à la précarité.

Il est de la responsabilité des organisations syndicales de s'opposer dans l'unité à ces choix ; mais cette bataille ne concerne pas que les agents eux-mêmes ; elle concerne l'ensemble des usagers et des citoyens.

La FSU entend bien jouer tout son rôle pour promouvoir les rassemblements et les actions nécessaires.

Paris le 13 juin

Edito

Après le CPE, l'École démantelée !

La victoire du mouvement anti-CPE de toute la jeunesse, appuyée sur l'unité syndicale, a été accompagnée de vastes débats dans les établissements, universités et entreprises.

Les réflexions et analyses faisaient le lien en amont du CPE avec les méfaits de la politique éducative et de formation du gouvernement (loi Fillon, le plan Boorlo sur l'égalité des chances, apprentissage à 14 ans, éducation prioritaire) et en aval avec le développement de la précarité dans le privé et dans le public.

Si ce mouvement social (aussi puissant soit-il) n'avait pas en son pouvoir de rapporter toutes ces mesures, le climat de mobilisation soutenu par un débat dans l'opinion aurait pu largement se poursuivre. La FSU est une des rares organisations à avoir proposé, d'abord aux pouvoirs publics, puis en son propre nom, un débat national sur les enseignements de cette lutte.

Les Etats Généraux de la Jeunesse du 10 juin auxquels les organisations de jeunesse ont participé à côté des syndicats, ont permis d'engager une dynamique de réflexion et de mobilisation qui doit se poursuivre à la rentrée. En effet, la circulaire de rentrée 2006 est une véritable déclaration de guerre contre l'école démocratique, en même temps qu'elle constitue un véritable programme pré-électoral de la droite libérale.



© Pierre Cardon

L'étriqué "socle commun de connaissances", le conseil pédagogique, l'apprentissage à 14 ans organisent le démantèlement de l'École pour tous, la mise au pas pédagogique, l'externalisation de la difficulté scolaire et signe comme une fatalité l'exclusion de la scolarité de dizaine de milliers d'élèves avant la fin de la classe de troisième.

Dans notre département, le Conseil Général accompagne le mouvement en consacrant des sommes importantes pour de multiples dispositifs, dérogatoires, qui sous de louables intentions, visent de fait le même objectif, comme la classe passerelle 6^{ème} d'Issy les Moulineaux.

Avec l'aval des autorités académiques, la règle s'installe d'imposer tous ces dispositifs sans concertation avec les personnels et les instances de décisions comme les C.A des établissements. L'épisode des policiers référents en a été un exemple.

Ces mesures s'accompagnent hypocritement d'autres, aussi condescendantes que paternalistes, en

faveur des élèves défavorisés mais "méritants" (internats de réussite, bourses de 1500 euros en direction des élèves de terminale... Pour intégrer la fac Pasqua). Pourquoi donc ne pas consacrer toutes ces sommes à la lutte contre l'échec scolaire au lieu de remettre en cause la politique d'Education Prioritaire ?

Le délestage d'élèves s'accompagnant bien évidemment de délestage de moyens pour le service public d'éducation le gouvernement poursuit avec obstination sa politique scandaleuse en supprimant 8700 postes dans l'Education Nationale !

Les instances des syndicats nationaux et le conseil délibératif national de la FSU proposeront des actions de rentrée dans un cadre unitaire⁽¹⁾ à la hauteur des ampleurs de l'attaque.

Robert Riquois
Secrétaire départemental
15 juin 2006

⁽¹⁾ Lire communiqué unitaire du 19 juin en page 12

La chasse à l'élève "méritant" est ouverte dans les Hauts de Seine !

Après la "chasse à l'enfant sans papiers", le repérage de "l'élève en difficulté", la chasse à l'élève "méritant" est ouverte !

Les enseignants n'en ont pas fini avec la fonction de "repérage" des élèves qu'on leur propose (réussite éducative, apprentissage junior, dispositifs passerelle, internat de réussite, contrat éducatif locaux) à un point qu'on peut penser qu'elle va prendre le pas sur leur mission statutaire d'enseignement et de transmission des connaissances en compromettant de façon définitive la relation de confiance qui est à la base de la relation pédagogique.

A un bout de la chaîne, ces repérages visent à l'externalisation de la difficulté scolaire sur des dispositifs divers et variés, à l'autre bout elle vise à l'écrémage des "élites pauvres et méritantes". A croire que l'ensemble de la population scolaire en plus ou moins grande difficulté (en particulier dans les ZEP) ne mérite plus guère l'attention de personne...

Ainsi un "accord cadre relatif à la mise en œuvre de la charte pour l'égalité des chances par l'association Léonard de Vinci" (la "Fac Pasqua") a été présentée à la commission permanente du conseil général le 27 avril par Nicolas Sarkozy. Ce dispositif (dont les conditions seront précisées après des rencontres qui ont eu lieu depuis plusieurs mois entre provideurs, l'association, les services académiques et les représentants du département) favorisera l'organisation d'une présélection en terminale dès 2006 et à terme en classe de seconde, et consistera en accompagnement jusqu'à la sélection, puis pendant la scolarité, à des jeunes "méritants" issus des quartiers populaires.

L'objectif est de leur permettre d'intégrer l'école de management, l'école d'ingénieurs ou l'institut international du multimédia (du pôle Léonard de Vinci).

Lors de son assemblée du 24 mars 2006, le Conseil Général a donné délégation à la commission permanente pour approuver tout document relatif à la mise en place, au pôle universitaire Léonard de Vinci, de ce dispositif en l'inscrivant dans le cadre de la Charte pour l'égalité des chances.

Sont concernés les lycées et lycées professionnels Galilée (Gennevilliers), Garamont et Maupassant (Colombes),



L'enfant modèle. Image pieuse du début du XX^{ème} siècle. Galerie Chrétienne. A.N Paris

Georges Pompidou (Villeneuve-la-Garenne), Agora (Puteaux), Louise Michel et Joliot Curie (Nanterre).

Cet accord cadre propose :

- Un accompagnement spécifique des lycéens, choisis pour leur motivation, susceptibles d'intégrer le pôle et repérés par les enseignants en terminale et dès la classe de seconde.
- D'assurer un suivi des élèves intégrés dans le pôle.
- De favoriser les échanges et la continuité pédagogique entre les enseignants des établissements concernés.

- De leur proposer la gratuité totale d'accès aux études avec le soutien financier du Conseil général.

Des conventions spécifiques (dont nous n'avons pas encore connaissance) fixant les objectifs et les modalités d'action avec le Pôle Léonard de Vinci seront signées dans chaque établissement.

Est-il besoin de préciser que les collègues de ces établissements ne sont pas ou à peine au courant et que cet état de fait est systématique dans la mise en place de ces nouveaux dispositifs.

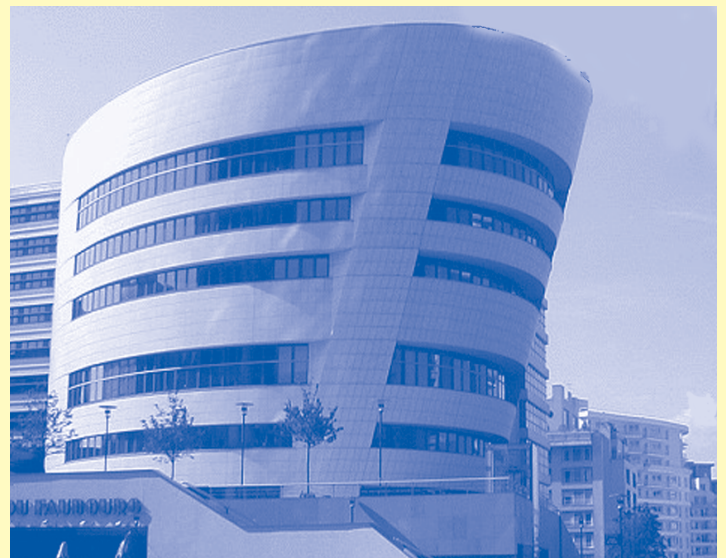
Outre les critères flous et subjectifs comme la "motivation" et le "mérite" dont vont procéder ces choix (et qui sont bien loin des procédures républicaines égalitaires et anonymes comme les examens et concours), est reposée ici la question de ce Pôle dit universitaire, dont les diplômes ne sont pas tous reconnus par l'Education nationale et dont le budget (payé par les contribuables des Hauts de Seine) représente plus que le budget de tous les collèges (dont pourtant le Conseil Général a la charge).

Une question (parmi d'autres) : pourquoi le Conseil Général ne prend-il pas en charge les frais d'inscription et de scolarité à l'Université de Paris X ?

Ce serait une occasion de répondre à la revendication légitime de l'allocation spécifique de scolarité que réclament les organisations étudiantes de PX, dont l'UNEF...

Affaire à suivre donc, puisque des montants de sommes circulent (1500 euros par élève ?).

Robert Riquois



*Le Pôle
Léonard de Vinci
à Courbevoie*

Budget 2007 : suppressions de postes

Commentaires, FCPE 92, SNES, SNUipp, UNEF

FCPE 92

Non au démantèlement
du service public
d'éducation.

La décision gouvernementale de supprimer plus de 8700 postes dans l'Education nationale est une provocation!

Alors que les immenses potentialités de notre siècle réclament une formation de qualité et un haut niveau de culture commune,

Alors que tout le monde s'accorde à vouloir que l'école joue pleinement son rôle d'intégration et de rattrapage des inégalités, le gouvernement décide, malgré le camouflet de la rue, de poursuivre sa politique de démantèlement du service public d'éducation.

- La FCPE 92 s'indigne et refuse cette décision.
- La FCPE 92 souhaite un véritable plan d'urgence pour l'école.
- La FCPE 92 affirme qu'il est temps d'entendre les élèves, les parents et les personnels.

L'UNEF

Le gouvernement ne tire aucune leçon des derniers mois, en supprimant plus de 7 000 postes de fonctionnaires dans l'Education nationale, a estimé le 13 juin l'UNEF.

Qualifiant ces suppressions de postes d'"économies qui coûtent cher aux étudiants", l'Unef a regretté que "le gouvernement Villepin ait une nouvelle fois sévi"

En supprimant 15 000 postes de fonctionnaires, "il effectue là la coupe la plus drastique depuis 2002 qu'ait connue la fonction publique".

"S'il épargne de ce "régime minceur" des secteurs tel que la gendarmerie, la police ou encore la magistrature, il n'a en revanche pas ménagé l'Education nationale qui voit ses effectifs réduits de 7000 postes", regrette encore l'Unef, qui a rappelé que les récents événements, "mobilisation contre le CPE, violences dans les banlieues, ont exprimé la nécessité d'investir dans le système éducatif pour lutter contre la précarité".

D'autres protestations (éducation)

SDEN-CGT, FNEC-FO, Solidaires, société des agrégés, SNALC, SENRAC CFTC...

Budget 2007

Lycées et collèges dévastés

Sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires annoncées par le gouvernement, plus de 5 000 concernent les enseignements de second degré (lycées et collèges) :

- 2 100 postes seraient supprimés au titre de la baisse du nombre des élèves à la rentrée 2007.
- 3 112 postes seront supprimés au titre des décharges attribuées aux enseignants intervenant dans certaines classes de lycées (première, terminale et BTS) ou assurant certaines activités (maintenance informatique, coordination pédagogique, etc.).

Ces suppressions nouvelles porteront à plus de 25 000 le nombre de postes d'enseignants supprimés depuis la rentrée 2003, **soit plus du double de ce qui correspond à la baisse démographique.**

Dans cette situation, le ministère de l'Education joue de tous les leviers pour faire "passer" ces suppressions :

- Allongement de la durée de travail des enseignants (décharges)
- Croissement des effectifs de classe et multiplication des sorties prématurées du système éducatif (développement de l'apprentissage junior avec un objectif de 20 à 30 000 à la rentrée 2006).
- Diminution des horaires des collèges et des lycées qui sont les objectifs officiels des audits financiers commandés par le ministère du budget dont les rapports doivent être rendus en juin.

Le SNES s'élève contre cette mise à sac du second degré

Dans ces conditions il sera impossible d'atteindre les objectifs que doit se fixer le système éducatif :

- Réduire les sorties sans qualification du système éducatif (100 000 par an).
- Porter à 50% la proportion d'une classe d'âge obtenant un diplôme du supérieur.

On ne construira pas un enseignement supérieur de qualité sur un second degré dévasté

Le SNES propose que soit mise dès maintenant en débat auprès des enseignants une action de grève unitaire dès la période de rentrée

Paris,
13 juin
2006

Les écoles et l'avenir
des enfants seront-ils
sacrifiés en 2007 ?

C'est le sens des lettres de cadrage budgétaire fixées par le gouvernement.

Avec une suppression de 8 500 postes les missions du Ministère de l'Éducation Nationale sont les plus touchées.

Le Ministère entérine les conséquences de la baisse du nombre de postes au concours avec une suppression de 3 600 postes. Il justifie la suppression de 1 800 postes par la baisse globale (1^{er} et second degré) du nombre d'élèves alors qu'une étude du Ministère prévoit dans le même temps une progression du nombre d'élèves jusqu'en 2012 dans les écoles élémentaires et maternelles.

Cette perspective amplifie le décalage entre la progression régulière du nombre d'élèves et l'insuffisance des créations de postes (ex : 800 en 2006 pour 41 000 élèves supplémentaires) depuis plusieurs années.

Qui peut croire à la volonté ministérielle en matière de scolarisation d'enfants en situation de handicap, de Zones d'Éducation Prioritaire, de soutien et d'aide aux enfants en difficulté ou encore de direction d'école ?

Le gouvernement doit revoir sa copie. L'avenir de l'école et la réussite de tous les enfants appellent un investissement dans les dépenses d'éducation à l'opposé des choix budgétaires envisagés pour la rentrée 2007.

Le SNUipp proposera dès la rentrée une action unitaire de haut niveau.

FSU et SGEN refusent de siéger le 19 juin

Déclaration commune



© Yves Briand - Monumental

Déclaration FSU, SGEN-CFDT au CTPD du 19 Juin

Les représentants FSU et SGEN-CFDT n'ont pas siégé lors du CTPD du 19 juin, pour manifester leur indignation devant le manque de moyens en personnels qualifiés mis à disposition des vies scolaires des établissements et aussi, facteur aggravant, devant les désengagement de l'Etat pour l'Education nationale (d'après les annonces pour le budget 2007 : 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires dont 1/3 d'emplois du second degré).

Comment accepter la suppression de 46 postes laissés vacants par des surveillants en fin de délégation ou par des assistants d'éducation pour y mettre

des CAE ? Comment cautionner année après année la multiplication des catégories de personnels de moins en moins qualifiés, de plus en plus précaires, recrutés localement avec les difficultés que l'on sait pour les établissements les plus difficiles ? Fin des surveillants MI-SE, apparition des emplois-jeunes suivi de leur suppression, apparition des assistants d'éducation, et maintenant celle des contrats aidés CAE.

Les CAE sont des personnels eux-mêmes en difficultés, sans formation, avec un niveau de diplôme insuffisant pour les fonctions qui leur sont proposées. Les collègues qui sont confrontés aux difficultés du terrain, surtout en cette fin d'année, apprécieront. La montée de la violence est bien une réalité et seule la présence de personnel

éducatif qualifié pourra répondre aux besoins des établissements.

Le protocole que vous avez signé avec le président du conseil général des Hauts-de-Seine sur la présence "à demeure" d'un policier dans 12 collèges des Hauts-de-Seine à partir du 1^{er} mars et sans consultation des conseil d'administration de ces établissements n'est pas à nos yeux une solution satisfaisante.

Nous réclamons des moyens accrus en personnels qualifiés et en dotations horaires, pour permettre à l'Education Nationale de remplir ses missions : contribuer à la formation et à la qualification de jeunes, de travailleurs et de citoyens conscients, autonomes et responsables, dont le pays a besoin.

Etats généraux pour l'avenir des jeunes (suites)

Le 14 juin, la FSU, la FERC-CGT, l'UNL, et la FIDL, se sont rencontrées pour tirer des enseignements de la journée du 10 juin. Satisfaction des présents sur la tenue de la journée, l'intérêt des débats et la bonne médiatisation de l'initiative.

Accord pour poursuivre à la rentrée.

Les thèmes seraient les mêmes que ceux du 10 juin mais en y ajoutant si possible la situation des jeunes des «quartiers».

Une rencontre nationale pourrait avoir lieu le 18 novembre.

Elle serait précédée d'initiatives décentralisées au niveau départemental ou local, permettant de débattre sur tout ou partie des thèmes ; des délégués de ces rencontres pourraient être désignés pour venir à Paris le 18.

Quelques initiatives «phares» pourraient être organisées dans des villes où le mouvement anti-CPE a été particulièrement important (...).

Il a été convenu de demander aux structures locales de chaque organisation de se rencontrer et de faire remonter des propositions de dates et de lieu. Il est important d'essayer d'associer des organisations qui n'ont pas participé au lancement mais pourraient prendre part à des initiatives locales (autres syndicats, FCPE, etc...).

Une relance nationale sera faite en direction des autres syndicats.

Dès que les organisations auront rassemblé les textes des discours d'ouverture et de clôture du 10 juin, ainsi que les compte-rendus de commissions, elles les diffuseront, notamment pour servir de base aux réunions.

Une nouvelle rencontre aura lieu le 4 juillet.



© Patrice Leclerc



Schéma régional d'Organisation Sanitaire

Une médecine à deux vitesses !

Le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire d'Ile de France (SROS 3) Des inquiétudes aux confirmations !

Le troisième schéma régional d'organisation sanitaire d'Ile de France a été présenté en février par le Directeur de l'Agence régionale d'hospitalisation. Rédigé sans aucune concertation avec la population, les élus ou les organisations syndicales, ce schéma présente une vision strictement comptable de l'organisation sanitaire régionale, sans étude rigoureuse de l'état de santé de la population francilienne et de ses besoins.



© Hospital Foch

Aucun bilan n'y est fait des nombreuses restructurations, fermetures de lits, de services (dont des maternités dans le 92) qui ont déjà été conduites dans le cadre des SROS 1 et 2 qui préfiguraient le plan "hôpital 2007" (cf bulletins FSU 92 de 2004) : le SROS 3 concrétise les choix gouvernementaux de réduction des dépenses de santé et de privatisation des services publics (conformément à l'ordonnance du 4 septembre 2003,

et sa circulaire d'application du 5 mars 2004).

In fine, les secteurs d'activité jugés les plus rentables sont dévolus aux établissements à but lucratif.

A eux les bénéficiaires, au service public les soins coûteux, les dépenses de santé concernant les personnes âgées et les populations défavorisées !

L'Hôpital Jean ROSTAND
Comité de Sauvagerie CHU Rostand

Certes le SROS 3 affiche l'engagement d'un développement des "lits de soins de suite", mais l'affichage politique était le même lors des 2 précédents SROS et n'a pas pour autant été réalisé !

Il manque plus de 2000 lits dont l'autorisation a été annoncée, mais qui n'ont jamais été "ouverts" rien que dans les Hauts de Seine !

Le SROS 3 ne prévoit aucune ouverture de maternités d'ici 2010 pour le 92, alors qu'il y a un déficit criant de maternités dans le centre du département : n'aurait-il pas été nécessaire en outre de

reconsidérer sérieusement le transfert de la maternité de l'hôpital Jean Rostand de Sèvres à Saint Cloud ?

La FSU, avec son syndicat de la recherche scientifique (SNCS) implanté dans les CHU, agit au sein des collectifs unitaires regroupant les autres organisations syndicales hospitalières, les organisations et partis politiques, qui exigent que la mise en œuvre de ce plan soit différée et que soit élaboré un schéma régional à partir d'une évaluation des besoins des populations.

Pierre Cardon

Devant la lutte du RESF, Sarkozy manoeuvre, et le Préfet reçoit aux aurores !

Une manifestation organisée le 10 juin à Nanterre par le RESF Nord 92 à l'occasion de l'inauguration du Parc du Chemin de l'Île, à laquelle devait se rendre Nicolas Sarkozy a eu quelques effets : le Préfet a fait savoir à la FSU qu'il était prêt à recevoir une délégation sur des cas dont nous demandons la régularisation. Le RESF nord 92 a donc décidé de demander cette rencontre au Préfet, et a commencé à lister des cas de jeunes et de familles (une douzaine de cas



connus). L'audience a été fixée avec M. Chaix, secrétaire général de la Préfecture, le 21 juin à 8 heures du matin (horaire qui n'empêchera pas la présence de collègues, de parents et d'élèves venus soutenir les enfants menacés).

Si les mobilisations très fortes dans toute la France ont obligé le Ministre de l'Intérieur à un certain recul, il le fait dans le cadre d'une circulaire ne permettant de fait que la régularisation de 700 cas (le nombre d'enfants des familles sans-papiers étant estimé entre 50000 et 100000). Elle s'accompagne d'une longue liste de critères restrictifs, voire scandaleux, comme la maîtrise obligatoire du Français. Sans une réelle mobilisation, cette circulaire (encore non signée et

non datée) pourrait être l'occasion pour certains préfets de "faire du chiffre" et de durcir encore les mesures !

Avec l'expiration au 30 juin de la dernière circulaire "protégeant" les familles des élèves scolarisés d'une reconduite à la frontière, **une veille citoyenne est plus que nécessaire.**

Contactez le RESF nord et sud pour nous faire part de vos coordonnées et de vos disponibilités.

Permanences

RESF Nord : mardi 20 et 27 juin de 17 h à 19 heures ; siège de la FSU, 3 bis rue Waldeck Rochet, **Nanterre.**

RESF Sud : **Boulogne**, local SDEN-CGT (4ème étage), maison des syndicats, 245 Boulevard Jean Jaurès le vendredi de 11 h à 18 heures. Demander Frédéric.

Fontenay aux Roses : Maison de l'Economie Sociale, 23 avenue Lombart (salle Daniel Mayer) mercredi 17h30 - 18h 30.

A l'appel de l'UCIJ (Uni-e-s contre une immigration jetable) et du RESF (Réseau Education Sans frontières)

Manifestation samedi 1er juillet
15h - Place de la Bastille

Non aux expulsions !
Retrait du projet de loi Sarkozy sur l'immigration !



© Patrice Leclerc

13 mai 06
Le collectif balnéolais de soutien à la famille Attiapo-Dissake manifeste à Paris

Non à la reprise des expulsions d'élèves dans les Hauts de Seine et ailleurs !

Pour des milliers d'enfants et de jeunes majeurs, le 30 juin 2006 ne marquera pas le début des vacances d'été, mais bien le commencement d'un calvaire.

En effet, à cette date, le sursis que M. Sarkozy avait dû accorder aux jeunes majeurs sans papiers scolarisés et aux parents d'enfants scolarisés tombera. Suspendues parce que les mobilisations d'écoles et de lycées se multipliaient, les expulsions reprendront.

Ainsi, en guise de vacances, des milliers de jeunes et d'enfants joueront aux fugitifs, en vrai, avec ou sans leurs parents, guettant les bruits de pas à l'heure du laitier, tremblant à la vue d'un uniforme et vivant dans la hantise de perdre à jamais leur école, leurs enseignants, leurs copains. S'ils sont arrêtés, le grand jeu de leur été sera un petit rôle dans un film policier sordide : l'interpellation, seul ou en famille, les parents rudoyés, 48 heures de garde à vue dans une cellule de commissariat puis deux ou quatre semaines en rétention, crasse, bruit, violence et promiscuité assurés, et, pour finir, un aller-simple vers un pays qu'ils ne connaissent pas ou plus, dont certains ne parlent pas (ou plus) la langue, papa-maman menottés, entravés comme des bêtes et attachés à leurs sièges.

A l'arrivée, ce sera pour la plupart l'extrême misère : pas de logement ou le bidonville, pas de travail et pas d'espoir

d'en trouver.

Des persécutions, parfois les plus atroces, contre ceux que la France a débouté du droit d'asile. Ils paieront pour les raisons pour lesquelles ils avaient fui et certains pour avoir dénoncé leurs tortionnaires à l'étranger. Pour les enfants, pas d'école, dans des pays où la scolarisation est un luxe. C'est ce gâchis qui se cache

derrière les chiffres records d'expulsions annoncés avec satisfaction par le ministre de l'Intérieur : des milliers de vies propulsées dans l'indigence et parfois achevées sous la torture !

Nous ne laisserons pas détruire la vie de ces enfants, de ces adolescents et de leurs parents. Ils sont nos élèves, les copains de nos élèves ou de nos enfants. Ils ont commencé d'étudier dans ce pays, ils en parlent la langue, ils ont les mêmes joies et, hélas, des soucis bien plus grands que les camarades de leur âge. S'ils décident (ou, pour les plus jeunes, si leurs parents décident) d'échapper à une expulsion honteuse, nous les y aiderons comme nous avons aidé Rachel et Jonathan à Sens, Samuel à Pau, Ming et Wei-Ying à Evreux.

Nous sommes solidaires de ceux qui les accueilleraient. S'ils demandent asile, nous ne fermerons pas notre porte. Cela contrevient aux lois en vigueur.



@ Patrice Leclerc

Mais l'enseignement que nous avons à dispenser à nos élèves ou l'éducation que nous devons à nos enfants ne peut pas être l'exemple de la soumission à un ordre injuste. Chacun a en mémoire les épisodes où face à des persécutions insupportables, chacun a dû faire des choix. Et où ne pas choisir était choisir de laisser faire. Et pas seulement dans les périodes de dictature. Rosa Parks, emprisonnée à Atlanta en 1951 pour avoir enfreint les lois ségrégationnistes aurait-elle dû se soumettre au prétexte que ces lois avaient été "démocratiquement" prises ?

Le général Paris de la Bollardière, mis aux arrêts pour avoir dénoncé les tortures de l'armée française en Algérie, aurait-il dû se taire parce que la France était une démocratie ?

Nous ne laisserons pas se commettre des infamies en notre nom.

Pétition nationale : nous les prenons sous notre protection !

Le 30 juin 2006, le sursis accordé aux élèves sans papiers et à leurs parents tombera. Des milliers d'enfants, de jeunes et leurs familles risquent l'expulsion en masse, verront leur avenir et leur vie même anéantis. Nous ne laisserons pas commettre ces infamies en notre nom. Chacun avec les moyens qui sont les nôtres, nous leur apporterons notre soutien, notre parrainage, notre protection. S'ils nous demandent asile, nous ne leur fermerons pas notre porte, nous les hébergerons et les nourrirons ; nous ne les dénoncerons pas à la police.

44 043 signatures au 12 juin

indiquez dans cet espace votre nom, prénom, adresse postale, mél, téléphone..

Manifestation du 13 mai 06 contre une immigration jetable.
La FSU participe au collectif national.



Et votre signature

Signatures à renvoyer
au RESF c/o EDMP 8 Impasse Crozatier 75012 Paris
ou educsansfrontieres@free.fr

Un collège Abdelmalek Sayad

A Nanterre ?

Oui au nom
d'Abdelmalek Sayad
pour le nouveau collège
de Nanterre !



© Malek Drey

La FSU 92, comme d'autres associations syndicales ou partis, s'est associée à l'appel lancé par notre collègue et ami Mohamed Kaki, de l'association "les oranges", en soutien de la

demande du maire de Nanterre de pouvoir baptiser un collège de sa ville du nom du sociologue Abdelmalek Sayad... Si Nicolas Sarkozy, Président du Conseil Général des Hauts de Seine en décide ! Patrick Jarry, maire de Nanterre lui a en effet écrit le 25 octobre 2005, en proposant que le nom du sociologue de renommée internationale soit donné au prochain collège à Nanterre
A ce jour, aucune réponse !

" D'où il sort celui-là? "

C'était la formule d'Abdelmalek Sayad à propos d'individus dont la personnalité, la trajectoire l'intriguaient, car mal accordées à leur milieu d'appartenance, tout au moins en apparence.

Lui, il est né en petite Kabylie en 1933. Scolarisé à l'âge de sept ans, il a bénéficié d'emblée, grâce à l'ambition lucide et pugnace de son père, des classes d'enseignement ordinairement réservées aux enfants des colonisateurs et de quelques familles de notables indigènes (les Sayad n'en faisaient pas partie). Il est scolarisé au lycée de Bougie, puis entre à l'école normale d'instituteurs de la Bouzaréa à Alger. Il devient instituteur à l'école du quartier Barberousse (casbah d'Alger).

Il suit des cours à l'Université d'Alger, où il rencontre Pierre Bourdieu, quand celui-ci travaillait sur la société traditionnelle kabyle.

Il s'installe en France en 1963 où il étudie l'immigration maghrébine. Il est alors vacataire au Centre de Sociologie Européenne (anciennement *Centre de Sociologie de l'Education et de la Culture*), Ecole des hautes Etudes en Sciences Sociales. Il est intégré au CNRS en 1977, puis est inamovible Directeur de recherches en sociologie au CNRS, à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).

Abdelmalek Sayad a publié, en collaboration avec Eliane Dupuy, un essai intitulé "*Nanterre algérien, terre de bidonvilles*" (1998, éd. Autrement).

Il est décédé en 1999.

Nous publions ci-dessous le texte de la pétition, (où figurent quelques lignes retraçant la vie d'Abdelmalek Sayad retracée plus haut)

"Travailleur exemplaire pour la jeunesse, Abdelmalek Sayad a été un chercheur qui a déployé toute son énergie à comprendre les phénomènes de migration et d'exil.

Durant toute sa vie, il s'est acharné à rendre compte de son travail au plus grand nombre, des conditions de vie des hommes et des femmes venus d'ailleurs, avec talent et modestie. Son nom ayant valeur d'exemple, permettra aux jeunes d'être fiers de ce grand homme, il mériterait de figurer sur un édifice de la République.

Cette nomination reconnaîtra le travail de construction économique auquel les parents des français issus de l'immigration coloniale ont largement contribué.

Refuser cette reconnaissance, serait occulter la diversité multiculturelle de notre pays et nier l'apport de français issus de l'immigration coloniale.

L'approuver serait une décision symbolique qui illustrerait une France riche d'ouverture".

Pour signer la pétition en ligne :
<http://www.lesoranges.com>

informé que les dispositions consacrées au dépistage précoce des troubles du comportement de jeunes enfants avaient été retirées de cette version du projet de loi, et seraient intégrées selon les dires du Préfet Halgsteen par un amendement parlementaire au projet de loi concernant la protection de l'enfance.

Pour autant, on retrouve dans ce document des articles sur la place centrale du maire, l'obligation de lui signaler toutes personnes en difficulté et la notion de coordinateur.

Le CNU publiera ultérieurement une analyse plus détaillée de cette nouvelle version du projet de loi, qui continue

187 150 signataires
en date du 21 juin



Depuis le 8 juin, est paru chez Erès un ouvrage du collectif "Pas de 0 de conduite pour les enfants de 3 ans"

L'appel

Le gouvernement prépare actuellement un plan de prévention de la délinquance qui prône notamment une détection très précoce des «troubles comportementaux» chez l'enfant, censés annoncer un parcours vers la délinquance.

Dans ce contexte la récente expertise de l'INSERM, qui préconise le dépistage du «trouble des conduites» chez l'enfant dès le plus jeune âge, prend un relief tout particulier.

Les professionnels sont invités à repérer des facteurs de risque prénataux et périnataux, génétiques, environnementaux et liés au tempérament et à la personnalité.

Pour exemple sont évoqués à propos de jeunes enfants «des traits de caractère tels que la froideur affective, la tendance à la manipulation, le cynisme» et la notion «d'héritabilité (génétique) du trouble des conduites». Le rapport insiste sur le dépistage à 36 mois des signes suivants : «indocilité, hétéroagressivité, faible contrôle émotionnel, impulsivité, indice de moralité bas», etc.

Faudra-t-il aller dénicher à la crèche les voleurs de cubes ou les babilleurs mythomanes ?

d'inscrire les populations en difficulté dans la prévention de la délinquance, et dans laquelle on retrouve les dispositions que nous dénonçons depuis maintenant plus de deux ans. Le CNU, partie prenante de la conférence de presse unitaire qui s'est déroulée le 13 juin, dans les locaux de la LDH reviendra sur certains de ces aspects.

Aussi le **Collectif National Unitaire de résistance à la délation** réitère son appel à la semaine de mobilisation nationale du 19 au 24 juin 2006 annoncée lors d'un précédent communiqué de presse.

Collectif National
Unitaire de résistance
à la délation

Paris le, 12 juin 2006

A la demande du comité interministériel de prévention de la délinquance, le CNU a été reçu le lundi 12 juin 2006, pour lever ce qu'ils appellent des "malentendus".

Ils nous a été remis un document comprenant les 17 premiers articles (12 pages sur 42) ne correspondant qu'à une partie du texte adressé au conseil d'état. Le comité interministériel nous a

Bataille juridique pour la reconnaissance

Nos camarades du SDU-FSU 92, nous communiquent

Tribunal administratif : SNUP/FSU contre ministre de l'Intérieur

Dans le cadre de l'audience du 8 juin 2006, le commissaire du gouvernement a conclu, comme c'était prévisible dans le contexte actuel, que le SNUP/FSU n'était pas "recevable" pour pouvoir présenter une liste à l'élection de la commission administrative paritaire des agents administratifs du cadre national des préfectures.

Ces conclusions défavorables sont cependant dignes d'intérêt par le rejet de 2 moyens importants opposé par le ministre de l'Intérieur, et par l'infléchissement qu'elles traduisaient par rapport à une jurisprudence particulièrement sévère selon laquelle, pour être représentatif, il fallait que la majorité des adhérents aient exercé des responsabilités dans le syndicat dont ils étaient issus et que le nouveau syndicat ait recueilli suffisamment de suffrages aux précédentes élections sous sa nouvelle étiquette !

Le commissaire du gouvernement a pris acte du fait que le SNUP/FSU n'invoquait aucun des moyens irrecevables (un syndicat ne peut invoquer contre la décision de rejet de recevabilité de l'employeur, ni vice de forme, ni incompétence du signataire, ni violation de la loi, ni détournement de pouvoir ou de procédure) mais fondait son recours à juste titre sur des moyens sérieux tendant à démontrer sa représentativité.

Le commissaire du gouvernement a ensuite balayé de fait l'argument du ministre selon lequel Philippe Vollet n'était pas recevable pour des raisons statutaires à déposer un recours sous l'étiquette SNUCLIAS/FSU.

Le commissaire du gouvernement a enfin rejeté les 2 arguments ministériels fondés sur la jurisprudence précitée et a donc repris à son compte notre argumentaire démontrant nominativement que la majorité des responsables du SNUP/FSU avaient exercé des responsabilités importantes sous l'étiquette CFDT et rappelant que bien évidemment nous n'avions pu présenter des candidats sous l'étiquette FSU aux élections de 2002 puisque nous étions encore à la CFDT.

Il a pris également acte, contrairement au ministre, de l'attachement durable des adhérents du SNUP/FSU à leur syndicat compte tenu du taux des cotisations, du fait qu'elles soient prélevées



automatiquement, et du montant des sommes recueillies (documents certifiés par notre trésorière). Il a donc fondé son rejet de notre requête sur 3 moyens : fréquence insuffisante (annuelle) des contacts entre le SNUP/FSU et le ministère, présence limitée à une douzaine de préfectures, pourcentage insuffisant de nos adhérents par rapport au nombre des électeurs concernés (1%), rappelant la barre nécessaire minimale de 2% voire de 4% ou 5% ... Nous savons ce qui nous reste à faire pour que le SNUP/FSU puisse être reconnu représentatif par le juge administratif de Paris : développer massivement et géographiquement notre syndicalisation.

Pourquoi un autre syndicalisme dans les préfectures ?

(extraits d'un tract aux personnels)

Parce que le choix se limite actuellement à 3 principaux syndicats, l'un étant dans l'opposition systématique, l'autre dans le soutien à peine critique aux projets ministériels, et le dernier dans la valse-hésitation perpétuelle. Or, vous êtes nombreux à être lassés de ce jeu de rôles peu productif, et à vouloir un syndicalisme qui soit à la fois force de contestation, d'action et de proposition.

D'où vient le SNUP/FSU ?

Issu d'équipes syndicales ayant rompu avec la CFDT suite au soutien apporté par sa direction en 2003 à la réforme des retraites, notre Syndicat National Unitaire a été rejoint depuis par des collègues venus du SAPAP, de FO, de la CGT ou sans appartenance syndicale.

Pourquoi avoir choisi la Fédération Syndicale Unitaire ?

- Parce que la FSU est le premier syndicat de la Fonction Publique de l'Etat ! Parce que la FSU est porteuse de toutes les mobilisations pour la défense du service public, des statuts et des rémunérations ;
- Parce que la FSU participe à toutes les initiatives sur les grandes questions de société ;
- Parce que la FSU prend systématiquement des initiatives pour l'unité syndicale ;
- Parce que la FSU respecte le pluralisme et la

diversité et recherche la synthèse en son sein.

Où en est le SNUP/FSU aujourd'hui ?

Partout où nous avons présenté des candidats aux élections partielles aux commissions administratives paritaires locales, le SNUP/FSU a obtenu des résultats encourageants avec 41% des suffrages exprimés en Seine-Saint-Denis où votaient les secrétaires administratifs et 59% dans le Val-de-Marne où ont voté

toutes les catégories A et B et C.

Après avoir été reçu par le Cabinet du Ministre le 15 septembre 2004, nous avons rencontré le Directeur des Ressources Humaines le 9 février 2005, puis le 20 janvier 2006 afin d'exprimer les revendications des fonctionnaires des préfectures et des sous-préfectures.

Que revendique la FSU dans les préfectures et les sous-préfectures ?

- L'arrêt immédiat des suppressions de postes budgétaires et le pourvoi de tous les postes vacants par des fonctionnaires titulaires ;
- L'alignement immédiat du régime indemnitaire des préfectures sur celui de l'Administration centrale du ministère de l'Intérieur ;
- Le reclassement direct de tous les agents administratifs en adjoints administratifs ;
- L'accès en interne à la catégorie B par examen professionnel réservé aux cadres C du ministère de l'Intérieur ;
- L'accès en interne à la catégorie A par examen professionnel réservé aux cadres B du ministère de l'Intérieur ;
- Le rétablissement de l'harmonisation de la notation par les commissions administratives paritaires locales ;
- La séparation des dépenses du corps préfectoral du budget de fonctionnement des préfectures ;
- L'arrêt du transfert de missions au privé (cartes grises), et la réhabilitation du rôle de l'Etat, des préfectures et sous-préfectures, pour garantir l'égalité de traitement entre les citoyens et entre les territoires.

Que revendique la FSU pour l'ensemble des fonctionnaires ?

- Le relèvement du traitement minimum à 120% du SMIC ;
- 6% d'augmentation de la valeur du point pour compenser la baisse du pouvoir d'achat ;
- 50 points d'indice pour tous comme premier pas dans la reconstruction de la grille ;
- L'avancement d'échelon à la durée minimum pour tous ;
- Le droit d'accéder sans obstacle à l'échelon de sommet de chacune des catégories A, B, et C ;
- La requalification des carrières et le refus de la fusion arbitraire des corps de fonctionnaires ;
- Le droit à la retraite à 60 ans, avec un taux de 75% pour 37,5 annuités.



Quel projet ?

La FSU présente au congrès de la FCPE 92

Le Congrès de la FCPE s'est tenu le 13 mai à Clichy. Invités, le SNUipp et la FSU ont tenus à y être présents. S'informer sur les préoccupations de les partenaires que sont les parents, sur les propositions et revendications dont ils sont porteurs, nous semble important pour poursuivre chaque fois que c'est possible les interventions communes pour une Ecole ambitieuse pour tous.

Les discussions en commission, notamment autour de l'évaluation des élèves et de l'avenir de la maternelle ont permis un échange de vues qui a montré de nombreuses convergences entre nos organisations.

Jacky Lizé

Non à la répression du mouvement social : Amnistie !

Face à une mobilisation de millions de personnes, le gouvernement s'est montré d'un mépris consternant, ce faisant il porte l'entière responsabilité de la violence qui accompagne les manifestations contre la loi sur l'égalité des chances, dont le CPE était partie intégrante, et le CNE.

Plus de 4300 arrestations ont eu lieu, des procès continuent de se dérouler. Comme l'an dernier à l'encontre des lycéen-ne-s en lutte contre la loi Fillon, comme lors des révoltes de novembre dernier dans les banlieues, il s'agit d'une justice expéditive et répressive sur consigne du gouvernement. Nous ne pouvons l'accepter. Nous exigeons l'abandon des poursuites, la relaxe des prévenu-e-s et l'amnistie des participant-e-s aux mouvements sociaux.

Nous appelons tous ceux et toutes celles qui refusent l'intransigeance et l'arbitraire de ce gouvernement à se mobiliser pour imposer l'arrêt de la répression à l'encontre du mouvement contre la Loi sur l'égalité des chances et le CNE.

En signant cet appel, nous appelons à la solidarité la plus large avec les inculpés du mouvement du printemps 2006 et prenons l'engagement, chacun selon ses possibilités et ses moyens, de leur apporter un soutien financier et de les assurer de notre présence lors des procès.

Collectif anti-répression CPE 92

collectifantirepression92@wanadoo.fr

☎ 06 80 66 36 29

Premiers signataires :

FSU 92, Solidaires 92, UD CGT 92, CGT éducatif 92, PCF 92, LCR 92N, JCR.

Des collègues du collège Renoir et la principale du collège ont été reçus fin mai par un IA adjoint, afin d'aborder la question de l'internat qui devrait être implanté dans leur établissement, implantation faisant suite à la piteuse fermeture de "l'internat de la réussite" du collège Truffaut inauguré l'an dernier par N. Sarkozy.

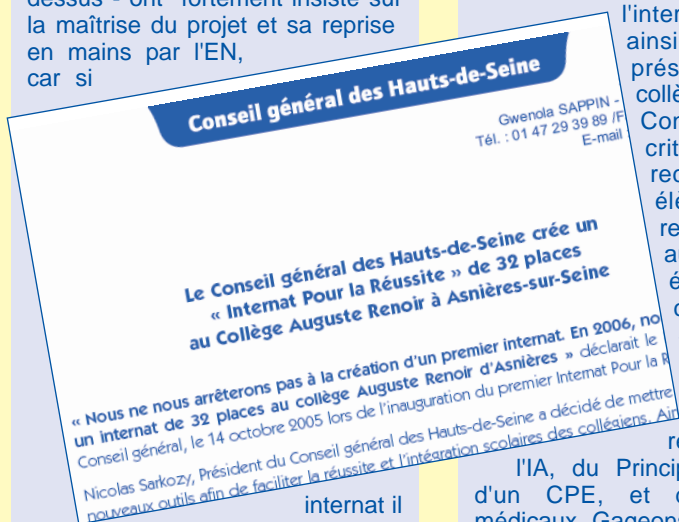
Les personnels ont évoqué la dégradation des conditions de travail qu'engendre selon eux le projet d'internat, leurs craintes pour les personnels concernés directement par son fonctionnement, leur mécontentement sur la méthode employée pour leur "information" (bruits contradictoires et silences pesants), et enfin l'idéologie très contestable sur laquelle se fonde le projet du Conseil général et le flou sur lequel se fonde celui avancé par l'Inspection académique. Le débat a rapidement tourné sur le fond, car nos collègues - après avoir exprimé les critiques ci-dessus - ont fortement insisté sur la maîtrise du projet et sa reprise en mains par l'EN, car si

actif du Conseil général et de son président, s'inscrivant donc dans la logique politique du ministre-candidat et président de l'UMP, des projets à dominante sécuritaire (1). Une circulaire commune IA-CG - dont l'existence est contestée par l'IA, mais dont certains médias auraient eu connaissance - consacrerait le fait que l'EN n'en serait que partenaire, contrairement à ce que préconisent les circulaires de 2000 et 2002 sur la relance de l'internat scolaire, circulaires sur lesquelles l'IA s'appuie, sans manifestement les maîtriser.

Quant au personnel qui serait concerné, l'IA assure que des postes seront créés, un TOS (mais, c'est désormais du ressort du CG), des "assistants d'éducation" (donc non formés à ce type d'action et à former), une infirmière supplémentaire (signalons que depuis septembre le poste du collège est vacant) auquel s'ajouterait la "pérennisation" du 3° poste de CPE qui, de service 2 nuits par semaine à l'internat, perdrait ainsi 12h de présence sur le collège !

Concernant les critères de recrutement des élèves, le flou reste de mise. Il y aurait "des cas" étudiés par une commission. Selon nos informations elle serait formée d'un représentant de l'IA, du Principal du collège, d'un CPE, et de personnels médicaux. Gageons qu'elle veillera à sélectionner des élèves ayant un profil "méritant", afin d'éviter de nouveaux scandale avant 2007 !

(1) Non seulement ces internats sont inscrits dans le projet de loi Sarkozy sur la délinquance, mais ils sont aussi désormais au programme de Ségolène Royal (c.f. le *Nouvel Observateur*)... Quand on vous dit qu'il s'agit d'un projet é-du-ca-tif !



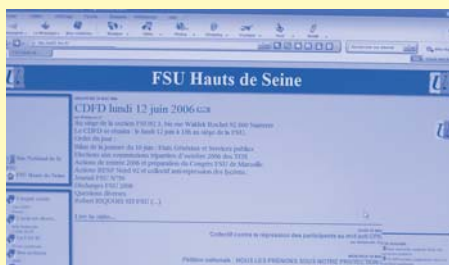
internat il doit y avoir, il convient qu'il ne soit pas estampillé "Sarkozy", et ne se trouve aussitôt la cible privilégiée du quartier.

Il est en effet évident que les services de communication du Conseil général des Hauts-de-Seine (cf. notre photo) - largement relayés par les médias - mettent volontiers en avant "l'école de la deuxième chance" et les "internats pour la réussite" du 92, comme étant des projets à mettre au seul

<http://sd92.fsu.fr/>

Grève en septembre

dans l'éducation nationale



En trois mois d'existence, le site de la FSU 92 a reçu la visite de 385 internautes.

Plus que le nombre, ce sont les pages les plus visitées qui sont riches d'enseignement. En effet, c'est celle consacrée au nouveau collège de Nanterre qui pourrait s'appeler Abdelmalek Sayad qui arrive en première position suivie de très près par tout ce qui concerne le Réseau d'éducation sans frontière puis celle où figure le communiqué de la FSU 92 portant sur le « policier référent ».

Ces chiffres nous indiquent non seulement l'intérêt des collègues mais nous conforte dans l'idée que notre site doit continuer de mettre le plus rapidement possible en ligne les informations, pétitions et réflexions de notre fédération.

C'est ainsi que nous arriverons à ce que l'adresse <http://sd92.fsu.fr/> trouve sa place dans les favoris de plus en plus de collègues.

Yves Briand

Communiqué commun des fédérations de l'EN FSU, FERC-CGT, UNSA Education, SGEN-CFDT, FAEN.

Le budget 2007 poursuit l'entreprise de dégradation du service public d'éducation. Aux dizaines de milliers de postes supprimés lors des précédentes rentrées s'ajouteront près de 8700 postes (sur les 15 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires) qui manqueront pour assurer un service public de qualité. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur et la recherche, les engagements de créations de postes (1500 au lieu de 3000) ne sont pas tenus.

Ce sont les élèves, les jeunes, notamment ceux qui sont le plus en difficulté, tout autant que les personnels qui vont en payer le prix : dégradation des conditions d'enseignement et de travail, réduction de l'offre d'enseignement, précarité accrue...

Le gouvernement avait déjà abandonné toute priorité à l'éducation, il continue aujourd'hui de démolir le service public.

Les fédérations de l'éducation (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education), réunies le 19 juin, dénoncent les arbitrages budgétaires du gouvernement qui conduiront à réduire considérablement les moyens du service public. Les fédérations dénoncent une politique à courte vue, rétrograde dans ses choix et dangereuse pour l'avenir.

Elles appellent les personnels à se mobiliser dans une action commune d'ampleur dès la rentrée 2006. Les mauvais coups ne doivent pas passer. C'est bien l'ensemble de la communauté éducative qui est concernée. C'est pourquoi elles décident de proposer une rencontre aux fédérations de parents d'élèves, aux syndicats de lycéens et d'étudiants?

Les fédérations appellent d'ores et déjà à des **rassemblements unitaires le mercredi 6 septembre et à une grève courant septembre** dont la date sera précisée à la rentrée.

Dernière minute

Le groupe de travail s'est réuni jeudi 15 juin en présence de Gilles Bal, IA adjoint

Celui-ci nous a rappelé le nombre d'ETP (équivalents temps plein) en assistants d'éducation ou Mi-SE accordés par le rectorat pour la rentrée prochaine : 73 pour le premier degré, 233 pour les lycées, 521 pour les collèges, puis il a énuméré les besoins : 873 ETP, d'où le constat qu'il manque 46 ETP !

Remarque : les besoins ont augmenté car il faut fournir des assistants d'éducation pour l'accueil de handicapés dans le 1^{er} degré (95.5) et dans le second degré (6), 13 assistants d'éducation pour les UPI (6 nouvelles l'an prochain), des assistants d'éducation pour les nouvelles classes-relais (à Victor Hugo Nanterre, Anne Frank Antony, Malraux Asnières, ainsi qu'à Valmy Colombes - qui fonctionnait déjà mais sans assistant d'éducation), 4 assistants pour le nouveau collège de Clichy et 5 assistants d'éducation pour l'internat du collège Renoir à Asnières.

Moyens de surveillance dans le 92

Ces besoins en plus grand nombre ne sont donc pas destinés à améliorer le fonctionnement de la "vie scolaire" dans chaque établissement, ce qui ne serait pourtant pas du luxe ...

Au contraire, c'est bien sur ce même secteur vie scolaire que l'IA va récupérer les 46 ETP manquants !

46 postes laissés vacants par des surveillants SE en fin de délégation ou par des assistants d'éducation, vont donc être enlevés par demi-postes à certains collèges ou lycées.

Et l'IA se propose de les remplacer par des CAE, contrats d'aide à l'embauche ou emplois Borloo (ex CES - contrats emploi solidarité).

Ces CAE sont des personnels eux-mêmes en difficulté, sans formation ni niveau minimum de diplôme, recrutés par les chefs d'établissement sur des listes fournies par l'ANPE, et payés 20 h au SMIC horaire, ce qui les laisse en dessous du seuil de pauvreté d'après une étude de Denis Clerc, fondateur du mensuel Alternatives Economiques et rapporteur au Conseil de l'Emploi, des

Revenus et de la Cohésion Sociale)
Devant la dégradation importante de la vie scolaire dans les établissements l'an prochain et après les annonces du budget 2007, les 7 représentants FSU, auxquels s'est joint le représentant CFDT, ont décidé de ne pas siéger au CTPD du 19 juin.

● On lira la déclaration commune FSU-SGEN en page 6 de ce bulletin.

Agnès Verdurand



@ Loïc Cardon